

REGLEMENT INTERIEUR ET FONCTIONNEMENT

Accueil de loisirs de **La Chapelle-Bouëxic**

Vallons de Haute Bretagne géré par Léo Lagrange Ovest.

2016/2017

Présentation générale

Vallons de Haute Bretagne Communauté a confié la gestion de l'Accueil de Loisirs (ALSH: Accueil de loisirs sans hébergement) à l'association Léo Lagrange Ovest.

L'accueil de loisirs est déclaré auprès des services de la DDCSPP 35 (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) et de la CAF 35.

L'équipe

- Une directrice
- 2 animateurs permanents les mercredis
- 2 à 3 animateurs volontaires les vacances scolaires.

Rappel: Il faut 1 animateur pour 8 enfants de 3/5 ans et 1 animateur pour 12 enfants de 6 à 12 ans pendant les vacances scolaires et 1 animateur pour 10 enfants de 3/5 ans et 1 animateur pour 14 enfants de 6 à 12 ans les mercredis après-midi.

Qui est accueilli ?

L'accueil de loisirs accueille les enfants de Vallons de Haute Bretagne Communauté, âgés de 3 à 12 ans, ou 3 ans dans les 3 mois, scolarisés et propres.

L' ALSH peut accueillir au total 48 enfants au maximum

Où sont les locaux ?

Accueil de loisirs
34, placette de la mairie
35330 La Chapelle-Bouëxic

Quelles sont nos valeurs ?

L'accueil de loisirs Léo Lagrange :

Extrait du projet éducatif Léo Lagrange: " A l' opposé de l'isolement et de la pression à réussir que certains imposent, l'éducation populaire offre, à chaque enfant, un temps et un espace où le respect de soi et des autres, le faire-ensemble l'emportent sur la réussite individuelle et son corollaire du mythe de « l'enfant parfait »."

Parce que l'enfant est :

- doué de capacités singulières d'apprentissage;

- doué d'imagination et de capacité de création;
- un individu qui a son rythme propre pour découvrir le monde;
- un être qui a besoin de partages et de découvertes pour donner; sens à ce qu'il ressent;
- désireux du beau et du bon;
- un être qui apprend par l'expérience de soi avec les autres.

La charte de qualité Léo Lagrange permet de mettre en œuvre ses valeurs. Elle est à disposition des familles ainsi que le projet pédagogique (il est consultable auprès de la directrice)



Une journée type mercredi

L'équipe accueille vos enfants en respectant leur rythme et en adaptant les projets d'animations et d'activités à leur âge. Plusieurs tranches d'âges sont proposées (elles varient selon le nombre d'enfants inscrits à la journée):

MIDI	12h00 à 13h00	Repas pour tous
	13h00 à 14h15	Temps libre suivi du temps calme et sieste pour les 3 / 4 ans
APRES-MIDI	14h15 à 16h15	Activités proposées par les animateurs/rangement.
	16h15 à 17h00	Goûter/rangement/vaisselle
	17h00 à 19h00	Jeux libres, échanges, rangement collectif, accueil des familles.

Une journée type vacances scolaires

MATIN	7h15 à 9h00	Accueil échelonné, Temps calme et petites activités de réveil
	9h15 à 9h30	Appel et discussion collective
	9h30 à 11h15	Proposition des activités par les animateurs
	11h15 à 11h45	Rangement et jeux libres pour les 6-12 ans Les familles peuvent venir chercher leurs enfants
MIDI	11h45 à 12h45	Repas pour tous
	13h00 à 14h00	Début de la sieste pour les 3 / 4 ans Temps calme et accueil des familles
	14h15 à 14h30	Appel
	13h à 15h30	Sieste avec réveil échelonné pour les 3-4ans

APRES-MIDI	14h30 à 16h00	Activités proposées par les animateurs/rangement.
	16h00 à 17h00	Goûter/rangement/vaisselle
	17h00 à 19h00	Jeux libres, échanges, rangement collectif, accueil des familles.

Inscriptions : mode d'emploi

Pièces à fournir

La fiche d'inscription annuelle se renouvelle en début d'année civile et comprend:

- **une feuille d'inscription annuelle à l'accueil de loisirs.**
- **une photocopie des vaccinations obligatoires à jour (DTP)**
- **votre numéro allocataire CAF ou MSA et votre quotient familial à bien indiquer sur la fiche d'inscription.**

Les dossiers doivent être complets.

Pour inscrire vos enfants pour une période donnée :

Pour les mercredis scolaires : 2 possibilités

- **Une pré inscription pour les mercredis de la période** (entre deux périodes de vacances) avec possibilité de désistement selon les conditions indiquées page 6.
- **Une pré inscription à l'année de septembre à juin.**
 - o Inscription ferme et définitive pour tous les mercredis
 - o Cette inscription annuelle pourra être résiliée à certaines conditions (avec justificatif)
 - Perte ou changement important des conditions d'emploi.
 - Déménagement
 - Raison médicale

- o Aucun désistement ponctuel ne sera possible sauf cas particulier (voir avec la directrice), le mercredi et le repas seront facturés.

Cependant si vous prévenez l'ALSH le mercredi qui précède le mercredi concerné, le repas ne vous sera pas facturé.

A la suite de 3 désistements sans avoir averti la directrice, l'inscription annuelle sera annulée.

Pour les vacances scolaires : 1 possibilité

- Une pré inscription pour la période avec possibilité de désistement (conditions et dates page 6)

Tous ces documents sont disponibles :

A l'accueil de loisirs les jours et heures d'ouverture de l'ALSH (7h15/19h00)

Adresse : Chorus, rue du stade BP 19 35330 Maure de Bretagne

Vous pouvez également trouver tous ces documents sur le site internet de Vallons de Haute Bretagne Communauté : www.vallons-de-haute-bretagne-communaute.fr

Contact de la directrice de l'accueil de loisirs : Sophie Combrisson

Tel portable : 06.24.28.45.70

Tel fixe : 02.99.92.06.09.

Mail : sophie.combrisson@vallonsdehautebretagne.fr

Dates de sortie des feuilles de pré inscription:

Périodes	Ouverture des pré inscriptions
Mercredis de septembre et octobre 2016	15/06/2016
Vacances de la Toussaint 2016	3/10/2016
Mercredis de novembre et décembre 2016	12/10/2016
Mercredis de janvier/février 2017	7/12/2016
Vacances d'hiver 2017	25/01/2017
Mercredis de mars et avril 2017	1/02/2017
Vacances de printemps 2017	23/03/2017
Mercredis de mai et juin 2017	29/04/2017
Vacances de juillet et août 2017	7/06/2017
Mercredi de septembre et octobre 2017	21/06/2017

L'accueil de loisirs de La Chapelle-Bouëxic est fermé durant les vacances de Noël et au mois d'août.

Tarifs et facturations

Nous vous proposons des tarifs adaptés au quotient familial (QF) pour les ressortissants des régimes CAF et MSA. Pour ce faire, nous avons besoin de votre **n° CAF ou n°MSA** + quotient familial.

Sans possibilité d'avoir accès à votre quotient familial: QF (pas de n° CAF ou dossier CAF non actualisé) ou MSA, nous serons tenus de vous facturer le tarif maximum.

Tarifs pour les mercredis et vacances scolaires

Catégories de QF	Tarif journée enfant (CAF/MSA)	Tarif pour les autres enfants à partir du second	Tarif demi-journée (CAF/MSA)	Tarif demi-journée enfant à partir du second
A : 0€-500€	4,53 €	2,72 €	3,40 €	2,04 €
B : 501€-850€	5,33 €	3,19 €	3,97 €	2,38 €
C : 851€-1100€	6,12 €	3,67 €	4,59 €	2,75 €
D : 1101€-1400€	6,91 €	4,15 €	5,16 €	3,09 €
E : 1401€ et +	7,93 €	4,76 €	5,95 €	3,57 €
Non renseignés	7,93 €	4,76 €	5,95 €	3,57 €
Tarif repas : 3.80€				
4 € supplémentaire au maximum pour les sorties				
0,50 € supplémentaire pour les temps d'accueil du matin et du soir seulement pendant les vacances (7h15-9h /17h-19h)				

La **facturation** est effectuée tous les mois.

Les chèques sont à libeller à l'ordre de **Léo Lagrange Ouest** (vous pouvez également régler par prélèvement automatique); et à envoyer à **Leo Lagrange Ouest** à réception des factures :

23 rue de l'étoile du matin,

BP 324, 44615 Saint Nazaire

La directrice ne reçoit aucun règlement, aussi merci d'envoyer directement votre règlement au siège de **Léo Lagrange Ouest** à Saint Nazaire. (Cependant en cas de règlement en espèces merci de vous rapprocher de la directrice).

Sont acceptés :

- chèques.
- Chèques CESU
- chèques vacances.
- bons CAF (à fournir dès que possible. S'utilisent uniquement pendant les vacances scolaires).
- Les prélèvements automatiques (demander à la directrice l'autorisation de prélèvement)

- En cas de retard de paiement de plus d'un mois, l'inscription à l'année ou à la période sera annulée ou refusée. **Nous vous conseillons de régler par prélèvement automatique.**

Modalités d'annulation

- Tout **désistement sera facturé pour les familles inscrites pour une période** (sauf sur présentation d'un certificat médical et pour ce qui est des repas annulés avant 9h30).
- Pour toute situation particulière, veuillez contacter la directrice.
- **Vous avez une date limite pour vous désister selon les périodes:**

Période	Désistement possible jusqu'au
Mercredis période scolaire	Le mercredi de la semaine qui précède le mercredi à 19h soit 1 semaine avant.
Petites vacances	Le lundi qui précède l'ouverture de l'ALSH à 9h00 soit une semaine avant.
Vacances de Juillet	Le lundi 26/06/2017 pour la période du 10/07/2017 au 28/07/2017
Vacances d'Août	Le 17/07/2017 pour la période du 31/07/2017 au 12/08/2017 et le 31/07/2017 pour la période du 14/08 au 31/08/2017

Horaires et fonctionnement

L'accueil de loisirs ouvre à 7h15 et ferme à 19h pendant les vacances scolaires et de 12h15 à 19h00 les mercredis hors vacances scolaires.

Les enfants ne seront pas accueillis en dehors de ces horaires, il appartient donc aux familles de s'organiser en conséquence.

Durant l'année, l'accueil de loisirs est ouvert les mercredis et vacances scolaires sauf lors des vacances de décembre et au mois d'août.

Les temps d'accueil pour les familles sont les suivants : (pour la sécurité de vos enfants, merci de respecter ces horaires)

- de 7h15 à 9h00;
- de 11h15 à 11h45 ;
- de 13h30 à 14h15;
- de 17h à 19h.

Après 19h00 tout ¼ d'heure entamé sera facturé 10€.

Certaines animations, sorties ou spectacles nécessitent une organisation particulière, nous ne pouvons donc pas toujours respecter ce fonctionnement et ces horaires

Aussi le cas échéant, nous vous en ferons part dans le programme et par voie d'affichage (kit d'accueil).

La passerelle

C'est quoi ?

Dispositif d'accueil pour les enfants qui sont à l'âge charnière entre l'accueil de loisirs et l'espace jeunes. Elle concerne un public « entre 2 âges » en demande d'autonomie et d'un cadre sécurisant. Elle fonctionne aux vacances de juillet à l'accueil de loisirs de Maure-de-Bretagne.

Comment ça marche ?

Horaires d'ouverture : 9h00/17h30.

Accueil garderie : 7h15/9h00 et 17h30/19h00 à l'ALSH

Un animateur « passerelle »

Le repas se fait à la restauration de l'école Cousteau

Inscription à la semaine (ou 3 jours minimum) et à la journée obligatoire!

L'animateur propose des semaines thématiques sous forme de parcours :

Chaque semaine, il y aura :

- ✓ 1 sortie ou un intervenant
- ✓ 1 grand jeu
- ✓ Une veillée
- ✓ Une rencontre famille
- ✓ Un jus de fruit blabla
- ✓ Des activités en lien avec la thématique

C'est pour qui ?

Pour les « préadolescents » de 9 à 12 ans. (CM1/CM2/6^{ème})

La place des familles

Les parents sont invités à nous accompagner lors des sorties proposées aux enfants.

Au cours de l'année nous organisons des temps conviviaux pour échanger autour des activités de leur enfant.

Un questionnaire de satisfaction est également proposé aux familles afin de recueillir leur retour et leur avis concernant le fonctionnement de l'ALSH.

Les repas et les goûters

Les repas se déroulent et sont fournis par le restaurant scolaire de La-Chapelle-Bouëxic en lien avec la Communauté de Communes.

En cas d'allergie alimentaire nécessitant une attention particulière, merci de vous renseigner pour établir un document de Protocole d'Accueil Individualisé avec le médecin familial (vous pouvez obtenir des renseignements auprès de la Directrice).

Les pique-niques sont également fournis par l'accueil de loisirs.

[Les goûters](#) sont fournis par nos soins.

Sécurité

Seules les personnes citées sur la fiche d'inscription sont autorisées à venir chercher vos enfants. Une autorisation écrite spécifique est également à votre disposition auprès de la directrice.

Les enfants doivent être accompagnés par leurs parents pour les arrivées et départs et passer systématiquement par le bureau d'accueil.

Santé

La fiche d'inscription et la photocopie du carnet de santé (page des vaccinations à jour) sont à renouveler obligatoirement tous les ans à partir du 1er janvier.

Le (la) référent(e) sanitaire peut administrer des médicaments uniquement sur présentation d'une ordonnance.

Pour l'accueil d'enfants en situation de handicap ou d'enfants ayant des problèmes de santé nécessitant une attention et des soins particuliers, l'accueil est possible, il est cependant nécessaire de contacter la direction pour organiser l'accueil de l'enfant dans les meilleures conditions et remplir un protocole d'accueil individualisé.

Divers

Merci de prendre connaissance des programmes d'activités afin d'habiller les enfants en conséquence : casquette et crème solaire en été, manteau en hiver, chaussures de sport, change, bottes (potager) etc.

Pendant les saisons humides (automne et hiver), une paire de bottes (ou de chaussures/chaussettes de rechange) dans le sac permettra de pouvoir sortir dehors plus régulièrement sans la crainte de revenir avec les pieds mouillés ou les chaussures sales !

Les plus petits peuvent amener leur doudou pour le temps calme ou la sieste.